

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 juillet 2012

Remarque à la mise à l'enquête publique Avenue de Tivoli 32bis

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé. De plus, l'article 66 al. 2 stipule que « Les maisons d'habitation collective et les maisons d'étudiants doivent être pourvues d'équipements collectifs, tels que garages pour vélocycleurs et bicyclettes, en relation avec leur importance. »

La commune de Lausanne indique sur son site : « En adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. Malgré une topographie mouvementée, le vélo se prête bien pour de nombreux trajets de courte et moyenne distance en ville de Lausanne. »

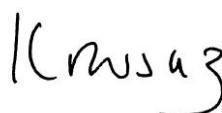
Ce projet comprend un local de 27.2 m² pour un total de 33 places vélos, nombre calculé selon le PGA. Pour qu'un local vélo puisse être utilisable correctement par les usagers, il doit y avoir au minimum, dans le cas d'une surélévation alternée, 45 cm de distance entre les vélos. Ce projet prévoit 35 cm, ce qui ne permet d'utiliser qu'un support sur deux. De plus, dans la largeur, il faut 2 m de chaque côté pour les vélos et 2.5m pour l'allée centrale, soit au total 6.5 m, alors que le projet prévoit 3.85 m. La surface à disposition, qui permet dans le meilleur des cas le stationnement de 18 vélos, est donc totalement insuffisante et ne correspond pas au souhait du législateur. Si on appliquait les mêmes règles au stationnement pour les voitures, ce ne serait pas 42 mais 23 places qui seraient utilisables !

De plus, dans un contexte de centre-ville où il est important que les infrastructures liées à la mobilité douce soient bien développées, il serait souhaitable que quelques places de stationnement soient situées à l'extérieur, couvertes et sécurisées. Tout comme des places de voiture sont prévues pour les visiteurs, il est primordial que ce soit aussi les cas pour les personnes qui se déplacent à vélo. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront à disposition une infrastructure qui réponde à leur besoin et que l'on encouragera ce mode de transport doux, donnant ainsi au vélo la place demandée par le plan directeur communal.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Stéphane Bolognini
Président



Karine Crousaz
Vice-présidente